

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 1^{er} JUILLET 2013 A 20 HEURES 30.**

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Lefèvre, Mr Brunet, Mr Jouselain, Mr Taugourdeau, Mme Cochet, Mr Guillet, Mr Thegner, Mme Lemoine, Mr Chessé, Mr Boussin.

Absents : Mr Bigot, excusé, Mr Lemaître, excusé, Mme Pontouis, non excusée, Mr Hamon, excusé.

Convocations expédiées le : 25/06/2013

Compte-rendu affiché le : 04 /07/2013

. Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Restoria, fournisseur des repas de la cantine scolaire, lequel à compter du 01/09/2013 va augmenter le tarif du prix du repas enfants de 1.58 % (avec fromage) 1.60 % (sans fromage) et de 1.57% pour le repas adulte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

. DECIDE d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2012-2013, comme suit :

- repas enfant : **2.90 €**(au lieu de 2.85 € soit une augmentation de 1.7543%),
soit 14.50 € la bande de 5 tickets,
- repas adultes : **4.50 €**(au lieu de 4.45 € soit une augmentation de 1.1235%).

PRIX DE LA GARDERIE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. DECIDE, de ne pas augmenter le prix de la garderie, pour la rentrée scolaire 2012-2013, Les tarifs inchangés étant les suivants :

- **0.90 € le prix de la demi-heure,**
- **8.00 € par an et par enfant pour le droit d'inscription.**

**. DÉCIDE, compte tenu des retards répétés de certains parents, de pratiquer une majoration lorsque les enfants sont récupérés en retard,
. et FIXE à 2.00 € le coût de la demi-heure, après 18 h 30.**

AVENANT AU PROTOCOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré l'ensemble du personnel technique et administratif et avec leur accord ainsi que l'avis favorable de la Commission technique paritaire (séance du 18 juin 2013, elle propose :

- de modifier les horaires du service technique à compter de ce jour comme suit :

- ▶ période d'hiver (du 16/10 au 15/03) semaine de 35 heures,
- ▶ période d'été (du 16/03 au 15/10) semaine de 40 heures,
avec 12 journées d'ARTT (au lieu de 19 actuellement)

-de modifier la répartition de ces journées pour le service technique et administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**. ACCEPTE ces modifications au protocole de mise en œuvre de l'aménagement et la réduction du temps de travail, qui ont été acceptées par l'ensemble du personnel concerné et validées par la commission technique paritaire, et qui feront l'objet d'un avenant,
. AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.**

SUPPRESSION DE 2 EMPLOIS SAISONNIERS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la création de la guinguette, en 2007, 2 emplois saisonniers avaient été créés pour en assurer la gestion durant la saison estivale.

Depuis, une convention d'occupation du domaine public ayant été signée, la gestion n'est plus communale. Il convient donc de supprimer ces 2 emplois saisonniers toujours inscrits au tableau des effectifs communaux. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce dossier a été soumis au Comité technique paritaire qui a émis un avis favorable dans sa séance du 18 juin 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. DÉCIDE de supprimer les 2 emplois saisonniers précédemment créés pour la gestion de la guinguette, (emplois concernés : 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe),

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

RÉORGANISATION DU SERVICE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, et suite à l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire,

. 1° DEMANDE la réintégration de l'agent en charge de la restauration scolaire, après une année de disposition pour convenance personnelle,

Madame le Maire précise que sa réintégration se fera dans les mêmes conditions de grade et de temps de travail mais avec des modifications de son emploi du temps. L'Agent aura à sa charge la restauration scolaire et l'entretien de la cantine mais également l'entretien des bâtiments communaux : centre culturel, mairie, salle Milsonneau et biblithèque.

. 2° Compte tenu du départ en retraite au 1^{er} novembre 2013 d'un Agent, VALIDE, comme suit, la nouvelle organisation du service scolaire, par :

► **la transformation, au 1^{er} septembre 2013, d'un poste d'Agent d'entretien à temps non complet 10/35^{ème} en poste d'Adjoint Technique à temps non complet 13/35^{ème}**

L'Agent sera recruté en qualité de stagiaire dès le 1^{er} septembre (avis favorable du CTP du 18/06/13) et aura en charge :

→ la surveillance sur le temps de la restauration scolaire,

→ l'entretien du bâtiment des maternelles sur le temps scolaire et les vacances.

Et à compter du 1^{er} novembre 2013, (avis favorable du CTP du 18/06/13), **à temps non complet 19/35^{ème}** ou elle s'occupera en plus :

→ de la garderie périscolaire et l'entretien des locaux de la garderie.

► **l'Agent actuellement en poste à raison de 28/35^{ème},** en charge de la garderie périscolaire, de la restauration scolaire et de sa surveillance ainsi que de l'entretien des bâtiments communaux **se VERRA AFFECTÉ, au 1^{er} septembre 2013 :**

→ **au temps d'ATSEM auprès d'une classe, le matin,**

→ **à la surveillance sur le temps de la restauration scolaire,**

→ **à la gestion de la garderie périscolaire,**

et à compter du 1^{er} novembre 2013, (avis favorable de la CTP du 18/06/2013) :

→ **passage de son temps de travail à 31/35^{ème} du fait qu'elle s'occupera en plus du temps d'ATSEM l'après-midi.**

Ces 2 Agents, à compter du 1^{er} novembre 2013, se partageront la gestion de la garderie périscolaire.

DEVIS ENTRETIEN CLASSES PRIMAIRES ET LOGIS ST ETIENNE :

Madame le Maire donne lecture du devis de Multi services pour l'entretien des classes primaires à la rentrée de septembre et de la cage d'escalier et des vitres du Logis St Etienne (1 fois/mois).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise Multi services au prix de 19 €/h soit en moyenne pour un mois la somme de 456.00 € HT pour l'école et 19 € pour le Logis St Etienne,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

Exposé de Christophe LEFÈVRE, 1^{er} Adjoint, Tourisme :

CCAS : Il rend compte avec Mr BOUSSIN de la journée du 7 juin dernier, au cours de laquelle les aînés de la commune ont visité le Musée Joseph Denais à Beaufort en Vallée, déjeuné à Cuon et visité l'apothicairerie et le château du Roi René à Baugé. Excursion qui a été très appréciée.

Label Station Verte : La cérémonie de remise de la charte du Label Station Verte s'est déroulée le 18 juin dernier à 11 h 30 au Centre Culturel, (faible participation). Les membres du comité avait auparavant visité la commune, été reçu au Château de Boumois pour une courte visite, écouté un exposé géo-historico-économico-culturel préparé par Mr BRUNET. Plusieurs personnalités s'étaient excusés pour leur absence.

Fête du Vélo : 2 bateaux ont fait la navette, entre Chênehutte et St Martin, durant cette journée : celui de Saumur et le Loire de Lumière qui au départ ne devait pas venir. Cette solution pourrait être reconduite dans les années à venir.

Exposé pour Mr BIGOT Absent, 2nd Adjoint, urbanisme, bâtiments, architecture :

Les travaux de toiture prévus sur le bâtiment de l'école vont débiter la semaine prochaine. Le ponton devrait être installé prochainement. En attendant, des travaux ont été entrepris à la cale du Port, la terre a été raclée et les anciens pavés ont été mis à jour.

Exposé de Mr BRUNET, 3^{ème} Adjoint, Ecoles – Education – Culture – Communication

Projet du presbytère : L'appel d'offre a été réalisé, mais du fait d'un délai de réponse un peu court, certains lots n'ont pas été pourvus. Un nouvel avis a donc été envoyé.

Ecole : Avant la séance du Conseil, une réunion conjointe entre les enseignants, les représentants des parents d'élèves ainsi que la commission école a été organisée afin de réfléchir sur les modalités d'application de la réforme des rythmes scolaires. Mr BRUNET confirme après contact avec Mme SEYEUX, Vice-Présidente de la CCLL, qu'il n'est pas envisagé d'actions communes et ce bien que la communauté possède la compétence périscolaire. Par contre, les communes ligériennes voisines de St Clément et des Rosiers sont intéressées. Il rend compte de la réunion au cours de laquelle différents points ont été abordés dont notamment l'établissement des plages horaires assez longues (2 fois 1 h 30/semaine) afin de permettre la pratique de ces futures activités. Prochaine étape : une réunion avec les représentants des 2 autres communes ligériennes et enfin le choix des activités.

Inauguration de la structure de jeux multi activités : Une bonne participation des jeunes avec la présence également de parents. Depuis, le jeu est très sollicité.

A ce sujet, Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a attribué à la Commune une subvention de 6 200 € pour la réalisation de cette installation.

Par contre aucun des 2 dossiers présentés à la DETR n'a reçu d'aide financière : il s'agissait de l'installation du columbarium et du jeu multi activités.

Animations du comité des Fêtes : Il rappelle que le mois de juillet va être riche en animations Organisées par le Comité des Fêtes : 5 juillet : Tablee des St Martiniens, 17 juillet : théâtre de plein air et dernier week-end de juillet : fête communale. Il remercie d'avance toutes les personnes qui voudront bien y participer.

Exposé de Mr JOUSSELAIN 4^{ème} Adjoint, voirie :

Programme de voirie 2013 de la CCLL : Demain, organisation d'une réunion avec la Maitrise d'œuvre pour l'ouverture des réponses à l'appel d'offre (6 entreprises ont été contactées) et choix de l'entreprise qui va réaliser les travaux de voirie. Ceux-ci devraient être réalisés très prochainement.

Pata : la campagne de PATA a débuté.

Tennis : les travaux de peinture du nouveau terrain sont enfin terminés, le rendant ainsi disponible. Madame le Maire en profite pour donner lecture d'une lettre du Président de la section Tennis de l'Entente, lequel remercie la municipalité pour l'investissement réalisé et qui souhaite la gratuité totale pour l'accès aux courts, avec le système de retrait de clés sans réservation dans les points habituels. La Blairie étant l'un de ces points de retrait, Mr LEFEVRE informe le Conseil Municipal qu'il ne souhaite plus continuer du fait de cette gratuité. Il en avertira l'Entente. Un bilan des fréquentations des tennis sera fait en septembre.

Devis pour des barrières et une corbeille au terrain multi activités :

Mr JOUSSELAIN présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise NADIA pour la fourniture de :

- 8 barrières à barreaux, de couleur verte, d'un montant de 1208.00 € HT soit 1 408.53 € TTC (à positionner le long de la route qui borde le jeu multi activités afin de protéger les jeunes de la route),

- 1 corbeille à papier de couleur verte, d'un montant de 330.00 € HT soit 394.68 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. ACCEPTE ces devis respectifs d'un montant de 1 208.00 € HT et 330.00 € HT pour l'achat de barrières de sécurité et d'une corbeille à installer au jeu multi activités,

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

Travaux sur le terrain de rugby : ils ne devraient plus tarder.

Voirie : Les employés communaux ont commencé à boucher les trous dans la chaussée à différents endroits de la commune.

Fauchage : il a été fait dans les peupliers. Les bords de route et de la Loire vont être fait à partir du 14 juillet.

Fonds de péréquation de la CCLL : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre de la péréquation, la CCLL va recevoir cette année la somme de 218 000 € à répartir sur toutes les communes (contre 96 000 € en 2012). La commune devrait donc toucher en 2013 la somme de 9 139 € (au lieu des 4 023 € versé en 2012).

Intervention de Mr BOUSSIN : qui rend compte des différentes assemblées générales auxquelles il a assisté :

- l'ADMR,
- la Mission Locale du Saumurois,
- la plate-forme de mobilité,
- la Maison de l'emploi,
- Impact service, réinsertion
- ASFPA, organisme de formation et de réinsertion,
- UNA 49,
- Le SSIAD.

Pour chaque organisme, il donne un compte rendu de son activité, des résultats financiers, du public concerné, ainsi que des différentes actions menées.

Madame le Maire le remercie de sa présence à toutes ses réunions.

AFFAIRES DIVERSES :

Distribution de différentes invitations.

